



# Manifeste: Pénurie de personnel de santé

## Ne pas pallier à la pénurie de personnel de santé sur le dos des plus démunis

Le secteur de la santé en Suisse est confronté à un besoin croissant de personnel qualifié auquel il n'est pas en mesure de répondre seul. Le déficit de formation de professionnels de santé en Suisse est environ de l'ordre de 5'000 personnes par année.<sup>1</sup> Cette pénurie compromet la fourniture de soins de santé adéquats à la population. Cette situation n'est pas propre à la Suisse : le manque criant de personnel de santé est un problème planétaire. De ce fait, le recrutement de personnels qualifiés à l'étranger ne saurait constituer une solution raisonnable. L'Assemblée mondiale de la santé l'a d'ailleurs reconnu, elle qui a adopté en mai 2010 un code éthique concernant le recrutement international de personnels de santé. Ce code de l'OMS a depuis lors été signé par la Suisse.

Du code en question découlent pour la Suisse des obligations. Les organisations signataires de ce manifeste travaillent activement à leur mise en pratique. Pour nous, il ne fait aucun doute que la Suisse doit investir davantage en faveur de la formation et du maintien d'un nombre de professionnels de santé suffisant, qui lui permette de couvrir ses propres besoins. Il s'agit de trouver, ici en Suisse, les moyens de répondre aux besoins accrus en personnel de santé, et non de recruter ces personnels dans des pays moins bien nantis. Ce n'est qu'ainsi que pourra se réaliser le droit à la santé pour tous en Suisse et dans le monde.

### Organisations responsables

Association suisse des infirmières et infirmiers ASI  
Réseau Medicus Mundi Suisse

### Organisations signataires

Amnesty International Suisse, Association Jumelage d'hôpitaux d'enfants Bienne – Haïti, Association Suisse des Ergothérapeutes ASE, Association suisse des infirmières et infirmiers ASI, Fédération des médecins suisses FMH, Association Suisses des orthoptistes ASO, Association professionnelle suisse des techniciennes et techniciens en analyses biomédicales, Enfants du Monde, Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS), Fédération Suisse des sages-femmes, Fondation Terre des hommes, IAMANEH Suisse, Ligue pulmonaire Suisse, Médecins du Monde Suisse, Network Medicus Mundi International, Network Medicus Mundi Santé publique Suisse, Suisse, physioswiss, Union Syndicale Suisse USS, Croix Rouge Suisse, Santé Sexuelle Suisse, SolidarMed, Swiss TPH, Syna, Syndicat des Services publics ssp, Travail Suisse, WIDE Switzerland

---

<sup>1</sup> Sources: Estimations de FMH et: Rapport national sur les besoins en effectifs dans les professions de santé. Besoins en personnel et mesures visant à garantir des effectifs suffisants au plan national. Un projet de la CDS et de l'OdASanté. Berne, 2009

## **Pénurie de personnel de santé en Suisse : piloter, planifier, former et informer**

1. Nous constatons qu'en Suisse, les professionnels de santé ne sont pas formés en nombre suffisant : selon l'Observatoire suisse de la santé (Bulletin 4/2010), le personnel de santé étranger a globalement augmenté de 24% entre 2002 et 2008 (+8000 personnes). La majorité (80%) de ce personnel étranger provenait de pays voisins. Au total, un tiers des collaboratrices et collaborateurs des hôpitaux et établissements médico-sociaux helvétiques sont de nationalité étrangère.

2. Afin de garantir durablement les soins de santé en Suisse, il faut que soient développés, pour le système de santé suisse, les instruments adéquats permettant de planifier et piloter les ressources en personnel de santé. Le financement des prestations de santé doit être organisé de telle sorte que l'investissement dans la formation professionnelle initiale et continue soit pérenne à tous les niveaux.

3. Tout doit être mis en œuvre pour que le personnel de santé formé reste dans le système de santé et dans les institutions de santé. On sait d'expérience que de bonnes conditions de travail et d'engagement permettent aux professionnels de santé d'exercer longtemps leur profession. En Suisse, les soignantes et soignants ne demeurent que 10 à 15 ans dans le métier, tandis que la durée de carrière théorique est de 40 ans.

## **Personnel de santé étranger en Suisse : garantir les mêmes droits**

4. Nous considérons qu'il est primordial que les migrantes et migrants puissent, chez nous aussi, développer des perspectives professionnelles. Cela vaut en particulier pour les étrangères et étrangers bénéficiant d'une expérience professionnelle et d'une formation dans le secteur de la santé. Leur présence représente une chance pour le système de santé suisse, chance dont nous ne pouvons toutefois tirer parti que si leur expérience et leurs compétences sont pleinement reconnues, si leurs capacités sont valorisées, si leur accès à la formation continue est garanti et si leurs conditions de travail sont justes. En outre, toutes les migrantes et tous les migrants, y compris celles et ceux travaillant dans le domaine des soins à domicile, doivent être informés de leurs droits, de leurs devoirs et être renseignés sur la réglementation du travail dans le système suisse de santé. Cette information doit leur être systématiquement donnée lors de leur enregistrement auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). En sus, il est nécessaire de mettre en place des services-conseils auxquels les migrantes et migrants peuvent s'adresser en cas de problème.

## **Pénurie mondiale de personnel de santé : responsabilité à assumer**

5. Bien qu'il soit évident depuis un certain temps déjà que la Suisse aurait besoin de davantage de personnel, ne serait-ce que pour des raisons démographiques, les instances politiques ont négligé jusqu'à présent de désamorcer la situation en prenant des mesures de pilotage, par exemple en créant suffisamment de places d'études en médecine et dans d'autres professions médicales et paramédicales. Les pays économiquement développés comme la Suisse s'appuient sur une logique à très court terme lorsqu'ils cherchent à pallier leur propre déficit en personnel de santé en recrutant directement ou indirectement dans les pays du Sud mondial.

6. Nous constatons que la pénurie de professionnels de la santé affecte tout particulièrement les personnes vivant dans les pays en développement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) constate une sous-dotation critique dans 57 pays, où il existe moins de trois professionnels (médecin, infirmière ou sage-femme) pour 1000 habitants, alors qu'en Suisse la dotation est près de dix fois plus élevée. Le phénomène migratoire actuel a des répercussions indirectes sur les pays économiquement faibles du Sud et de l'Est. En raison de l'effet domino, les médecins qui, par exemple, quittent la France pour venir travailler en Suisse sont remplacés par des confrères et consœurs venant du Togo – un pays qui connaît des taux élevés de mortalité infantile, de paludisme et de tuberculose. Du fait de cette émigration, c'est en pure perte que le Togo investit dans la formation de personnel de santé.

7. Les pays en développement ont eux-mêmes besoin de professionnels pour assurer la disponibilité de soins de base pour l'ensemble de leur population, pour les programmes de vaccination, pour les soins materno-infantiles, pour les traitements liés au VIH/sida et pour tous les autres domaines des soins de santé. Faute de quoi les Objectifs du Millénaire pour le développement – objectifs fondamentaux, engageant tous les Etats membres de l'ONU, pour faire reculer la pauvreté dans le monde et combattre des problèmes de santé spécifiques – ne pourront pas être atteints, ni d'ici 2015 comme prévu, ni même dans un futur plus lointain. La Suisse a fait explicitement siens ces Objectifs du Millénaire.

8. Nous reconnaissons le droit à la migration. Cependant, les professionnels de la santé des pays en développement doivent d'abord bénéficier de perspectives professionnelles dans leur propre pays. Cela implique l'amélioration des systèmes de santé de ces pays et le soutien actif de la Suisse au développement de ceux-ci.

## **Appliquer le code de pratique de l'OMS pour le recrutement des personnels de santé**

9. Nous considérons que le cadre fixé par l'OMS dans son «Code de pratique pour le recrutement des personnels de santé» est important pour éviter que la concurrence internationale en matière de « *captation de professionnels de santé* » ne se fasse au détriment des plus démunis. Nous nous mobilisons pour la mise en œuvre de ce code en Suisse, car celui-ci est fondé sur le droit à la santé pour tous. Il crée une base favorisant une pratique de recrutement éthiquement acceptable et aide à garantir les droits des migrantes et migrants en tant que travailleuses et travailleurs dans le secteur de la santé.

10. Nous demandons aux décideuses et décideurs de la politique de santé et de la politique extérieure de la Suisse de respecter le code de pratique de l'OMS, de l'appliquer à leur politique en matière de personnel de santé et de veiller à son application dans les institutions dont elles et ils sont garants. En particulier:

- la Suisse doit recueillir régulièrement des données précises sur le personnel de santé, y compris sur les flux migratoires de celui-ci. Un tel système d'information accroîtra la transparence et servira de base pour le développement de l'effectif de personnel de santé ainsi que son maintien au niveau souhaité. Il devra être conforme à des accords et standards internationaux;
- la Suisse doit impérativement renoncer à recruter activement dans des pays qui connaissent déjà une pénurie critique de personnel;
- la Suisse doit veiller à ne recruter du personnel de santé dans les pays en développement et les pays émergents que si elle a conclu avec ces pays des accords qui répondent aux critères éthiques du code de l'OMS et qui prévoient des prestations de transfert en faveur des systèmes de santé concernés;
- la Suisse doit se mobiliser pour que la loi sur le travail soit appliquée à toutes les personnes actives – y compris à titre temporaire – dans le système de santé suisse. Les salaires doivent dans tous les cas correspondre aux compétences et aux rémunérations usuelles dans la branche;
- les recruteurs professionnels de personnel de santé doivent être au bénéfice d'une autorisation et soumis à un contrôle de l'Etat;
- la politique suisse de développement doit s'impliquer davantage dans la coopération internationale en matière de santé et œuvrer à un renforcement de la formation et des perspectives professionnelles du personnel de la santé dans les pays en développement.

---

### **Manifeste Pénurie de personnel de Santé**

Janvier 2012

Lancé par l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) et Medicus Mundi Suisse, signé par une large coalition d'associations professionnelles, de syndicats et d'organisations suisses d'aide au développement.

Contact:

Martin Leschhorn Strebler, Réseau Medicus Mundi Suisse

Case Postale

4013 Bâle

mleschhorn@medicusmundi.ch

061 383 18 10

<http://penuriedepersonneldeposte.wordpress.com/>